



NEGOCIATION SENIORS

UN SIMULACRE POUR ETRE POLI.....UNE FARCE POUR ETRE CONCRET !!!!

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale fixe une nouvelle obligation de NEGOCIATION aux employeurs sur le thème de l'Emploi des Seniors, avec pour objectif leur maintien dans l'emploi.

Si la négociation entre « Partenaires Sociaux » n'aboutit pas l'Employeur a alors l'obligation d'établir un Plan Unilatéral.

En cas de carence de Négociation et d'un Plan Unilatéral pour le début 2010, l'employeur serait soumis à une pénalité de 1% de la masse salariale.

Le Législateur a prévu les six thèmes suivants possibles de négociation avec un minimum de trois thèmes OBLIGATOIRES :

- Recrutement des salariés âgés
- Anticipation de l'évolution des carrières
- Amélioration des Conditions de Travail et Prévention de la Pénibilité
- Développement des compétences, des qualifications et accès à la Formation
- Aménagement des fins de carrière et transition entre activité et retraite
- Transmission des savoirs et des compétences.

Dans ce cadre législatif, la Direction de la CENFE a donc ouvert la négociation le 20 octobre avec une première réunion d'une demi-journée.

A cette occasion la Direction a précisé qu'elle souhaitait ne retenir que trois thèmes à savoir : « anticipation de l'évolution des carrières, développement des compétences et transmission des savoirs ».

Lors de cette première réunion les OS ont rappelé le cynisme de la situation :

En pleine présentation du PSE dont l'un des objectifs premier est le « départ » de nos plus anciens, la Direction est « obligée » de prévoir des mesures assurant une progression du taux d'emploi des Séniors !



Les OS ont demandé l'ajout d'autres thèmes et à l'unanimité celui fondamental : l'Amélioration des Conditions de Travail et Prévention de la Pénibilité.

En effet, ce thème est incontournable face à la pression commerciale, à la productivité et aux exigences toujours plus élevées de la CENFE.

La Direction en la personne de Mr Depond s'est engagée à « réfléchir » sur la possibilité d'intégrer ce thème !

La seconde réunion de négociation était fixée ce vendredi 6 novembre.

En introduction à 9 heures 15 Mr Depond a indiqué que le Directoire n'entendait pas modifier son choix sur les thèmes retenus et qu'il n'avait pas mandat pour intégrer l'Amélioration des conditions de Travail dans le projet !

Un front syndical uni a alors rappelé que ce point était au cœur de la thématique et que son intégration était incontournable !

Après une interruption de séance, les OS ont exigé à l'unanimité qu'un interlocuteur ayant mandat pour « négocier » puisse participer à la réunion !

Mr Depond, après une nouvelle suspension de séance à son initiative, a confirmé que le Directoire ne voulait toujours pas intégrer les Conditions de travail.

Il a précisé que le Direction considérait :

- les Négociations comme terminées**
- et qu'en conséquence elle procéderait à la mise en place d'un plan unilatéral !!**

A 10 heure 15 fin de réunion !!

Force est de constater, qu'une nouvelle fois, il n'y a pas eu volonté de la part de la Direction de négocier quoi que se soit !

Par cette attitude désinvolte et méprisante, la Direction prouve le peu de considération qu'elle porte à l'égard de ses salariés, et plus particulièrement aux Seniors.

Son seul centre d'intérêt se résume à l'aspect financier : nous pouvons nous targuer d'être premier au benchmark financier, mais pour quoi faire et au détriment de qui ?

Lens le 6 novembre

Vos Délégués Syndicaux